

**CONCOURS : RH-AE-047(26) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO  
AVIS INTERNE/EXTERNE  
ENSEIGNANTE/ENSEIGNANT SYSTÉMIQUE POUR L'APPUI AUX ÉLÈVES NOUVEAUX ARRIVANTS (ÉNA)**

**Poste :** Enseignante/Enseignant systématique ÉNA

**Date d'entrée en fonction :** dès que possible

**Lieu de travail :** Dans la région de Sudbury et déplacement dans les écoles du Conseil

**Pourcentage d'affectation :** 1,0 ETP

**Taux horaire :** A1 - Entre 54 269 \$ et 90 765 \$

**Responsabilités :**

- Veiller à l'accueil des élèves nouveaux arrivants;
- Travailler directement avec les élèves nouveaux arrivants ;
- Collaborer avec les enseignants pour assurer l'apprentissage des élèves nouveaux arrivants en salle de classe;
- Rédiger, en collaboration avec les enseignants titulaires et l'équipe-école, les plans d'appui temporaires des élèves nouveaux arrivants;
- Mettre en œuvre les directives de la NPP 172 relatives à son travail ;
- Effectuer les dépistages dès l'inscription en français, mathématiques ainsi que dans les matières secondaires au besoin, pour évaluer les acquis;
- Recueillir, analyser et réagir aux preuves d'apprentissages;
- Cibler des stratégies, des interventions propices et mettre en application celles-ci afin d'assurer la mise à niveau des élèves nouveaux arrivants;
- Développer et préparer du matériel pédagogique pour intervenir auprès des élèves ayant un plan d'appui;
- Connaître et utiliser des stratégies pour favoriser l'apprentissage des apprenants nouveaux arrivés;
- Faire des lectures professionnelles afin d'appuyer les élèves ;
- Collaborer avec le ou la travailleur(e) en établissement assigné à l'école;
- Participer à des rencontres pédagogiques et/ou de planification au sein des écoles et du Conseil;
- Créer un horaire et se déplacer dans les écoles du Conseil fréquentées par les élèves nouveaux arrivants pour répondre à tous les besoins;
- Avoir une bonne connaissance de l'intégration de la technologie dans l'apprentissage des élèves;
- Accomplir toutes autres tâches assignées.

**Qualifications et exigences :**

- Détenir une carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Excellentes connaissances des besoins des élèves nouveaux arrivants et de la NPP 172;
- Excellente connaissance de l'initiation à la société canadienne;
- Expérience accrue dans l'enseignement;
- Excellentes connaissances du système scolaire de l'Ontario;
- Qualification additionnelle ALF/PANA Partie 1 complétée ou en cours de complétion;
- Aptitudes interpersonnelles avancées;
- Bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Bonne capacité à travailler en équipe;
- Excellentes habiletés de communication.
- Flexibilité.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 6 juillet 2026** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie  
Directeur des ressources humaines  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533

Veillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

**Francine Vaillancourt**, présidente

**Carl Dussault**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.

Conformément à la Loi sur les normes d'emploi, le Conseil scolaire du Grand Nord affiche à titre indicatif l'échelle salariale de la catégorie A1, soit de 54 269 \$ à 90 765 \$. La grille salariale de l'AEFO comporte quatre catégories (A1 à A4), mais A1 est utilisée aux fins d'affichage. Le salaire offert sera confirmé selon les critères applicables de la convention collective et l'évaluation du COEQ.